Date: 27 décembre 2018

Profil Expérience internationale Canada: W303964086

Mélodie Emma GUERIN

Courriel: melodie.guerin@gmail.com

Madame, Monsieur, Mélodie Emma GUERIN,

Invitation à présenter une demande de permis de travail dans le cadre du programme Expérience internationale Canada

Programme: Stage Coop (EIC)

Nous avons le plaisir de vous inviter à présenter une demande de permis de travail dans le cadre programme Expérience internationale Canada.

Votre invitation à présenter une demande est valide jusqu'au 2019/01/06 (aaaa/mm/jj) à 12 h, UTC.

Vous avez le choix entre les deux options suivantes :

- présenter une demande en ligne pour obtenir un permis de travail dans le cadre du programme Expérience internationale Canada;
- 2) refuser cette invitation.

Vous ne pourrez pas préparer une demande liée à cette invitation après la date et l'heure précisées ci-dessus. Lorsque vous commencerez à remplir votre demande, vous recevrez un message dans votre compte vous indiquant les délais qui vous sont impartis pour soumettre votre demande de permis de travail dûment remplie. Nous n'accorderons aucune prolongation.

AVERTISSEMENT: Cette invitation ne sera plus valide si vous:

- ne commencez pas à remplir votre demande de permis de travail avant le 2019/01/06 (aaaa/mm/jj) 12 h UTC;
- refusez l'invitation à présenter une demande de permis de travail;
- ne soumettez pas de demande de permis de travail dans les délais qui vous sont impartis.

Si votre <u>invitation expire</u>, votre profil sera exclu des prochaines rondes d'invitations. Si vous décidez plus tard que vous aimeriez être invité à présenter une demande, vous devrez créer et <u>soumettre un nouveau profil</u> Expérience internationale Canada et répondre aux critères de base.

Option 1 : Présenter une demande de permis de travail

Si vous choisissez de demander un permis de travail :

- 1. allez à la section « Continuer à remplir ma demande pas encore présentée »;
- 2. sélectionnez la demande intitulée « permis de travail »;
- 3. cliquez sur « Commencer la demande »;
- 4. passez en revue l'information figurant sur le formulaire prérempli (données transférées de votre profil Expérience internationale Canada);
- 5. répondez aux autres questions;
- obtenez les documents que vous devez soumettre avec votre demande (voir la « liste de vérification » pour plus de détails).

Renseignez-vous sur la marche à suivre pour <u>obtenir un certificat de police</u>. Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir un certificat de police avant la date d'échéance pour soumettre votre demande de permis de travail, vous pouvez fournir une preuve selon laquelle vous avez présenté une demande en vue d'obtenir ce certificat. Lorsque vous recevrez votre certificat de police, vous devrez le transmettre à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, s'il est exigé.



Consultez notre foire aux questions sur Expérience internationale Canada.

Commencez à recueillir tous les documents d'appui et l'information à inclure à votre demande afin de pouvoir la soumettre à temps. Si, après ce délai, il vous manque toujours des documents et des renseignements, votre demande sera rejetée.

Apprenez-en plus sur les invitations à présenter une demande et sur les documents qu'il vous faut pour remplir une demande de permis de travail.

Paiement des frais

À la fin de votre demande de permis de travail, vous recevrez une liste personnalisée de tous les frais que vous devez payer. Vous pouvez également consulter le Centre d'aide pour obtenir des renseignements généraux sur ce qu'il en coûte pour participer au programme Expérience internationale Canada.

Vous pourriez être admissible à un remboursement si votre demande est refusée ou si vous décidez de retirer votre demande de permis de travail après que vous l'avez envoyée et avant qu'on vous envoie votre lettre d'introduction. Voyez comment retirer la demande de permis de travail que vous avez présentée au titre du programme Expérience internationale Canada et comment obtenir un remboursement.

Option 2: Refuser cette invitation

Si vous refusez cette invitation et que vous répondez tout de même aux critères du programme Expérience internationale Canada, votre profil demeurera actif. Tant que vous resterez admissible au programme, votre profil restera valide:

- pendant 365 jours suivant la date de votre demande originale dans le cadre du programme Expérience internationale Canada; ou
- jusqu'à ce qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada désactive tous les profils du bassin.

Remarque : Le fait d'avoir déjà reçu une invitation ne constitue pas une garantie que vous serez invité à nouveau à demander un permis de travail. Assurez-vous de prendre une décision mûrement réfléchie.

Pour refuser cette invitation à demander un permis de travail:

- 1. allez à la section «Continuer à remplir ma demande pas encore présentée »;
- 2. sélectionnez la demande intitulée « permis de travail »;
- 3. cliquez sur le bouton « Décliner l'invitation ».

Votre profil Expérience internationale Canada demeurera actif.

Merci de l'intérêt que vous avez manifesté à venir au Canada.

